



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN

Excusés et ayant donné pouvoir : Béatrice GRELET a donné procuration à Michel PARTAGE.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire expose que M. Hugues SERVIERE, 4^{ème} adjoint, a démissionné de son poste d'adjoint le 01/03/2023. La démission a été acceptée par la Préfète en date du 02/03/2023.

Vues les dispositions de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précise qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'adjoint ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-1, L 21222-10 et suivants,

Vu la démission d'Alain BERJON présentée à Monsieur le Maire en date du 21/07/2023 et acceptée par le Maire le même jour,

Vu la démission d'Emilie CONNAULTE présentée à Monsieur le Maire en date du 10/10/2022 et acceptée par le Maire le même jour,

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par Hugues SERVIERE à Mme la Sous-Préfète en date du 1^{er} mars 2023 et acceptée par elle en date du 02/03/2023,

Vu la démission d'Aurélia BAZERLI en date du 09/10/2023 présentée à Monsieur le Maire et acceptée le même jour,

Considérant que le poste de 4^{ème} adjoint est vacant suite à une démission ;
Considérant que le corps municipal compte actuellement 4 adjoints, nommés le 23 mai 2020, mais que ce nombre pourrait être ramené à 3 adjoints, sans que la bonne marche des services municipaux n'en soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum d'un adjoint imposé par l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 1

Ayant donné procuration : 2

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

13 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

13 octobre 2023

N°031_2023

Objet : *Suppression d'un poste d'adjoint.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID: 084-218400109-20231107-031_2023-DE

République Française
Département du Vaucluse

F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

- Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal,
- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus,
- Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Département : Vaucluse

Arrondissement : APT

Effectif légal du conseil municipal : 15

Commune de La Bastidonne

Effectif réel : 12

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	PARTAGE Michel	06/05/1956	278
Première Adjointe	Mme	PAUMIER LALLEMAND Béatrice	04/09/1958	275
Deuxième adjointe	Mme	GRELET Béatrice	04/09/1958	279
Troisième Adjointe	Mme	ROSELLO-REYNAUD Maryvonne	01/05/1953	279
Conseillère Municipale	Mme	PEREIRA Sandrine	09/07/1976	283
Conseiller Municipal	M.	NERVI Thomas	12/09/1985	280
Conseiller Municipal	M.	LEVANTIS Eric	24/11/1964	289
Conseillère Municipale	Mme	VINCENT-JOSEPH Laure	18/02/1974	279
Conseiller Municipal	M.	MARTIN Vincent	30/10/1980	279
Conseiller Municipal	M.	HAYEK Alexandre	30/05/1981	276
Conseiller Municipal	M.	SERVIERE Hugues	04/05/1965	266

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de supprimer le poste de 4ème adjoint.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint pour la durée du mandat, portant ainsi le nombre d'adjoints à trois.
- L'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié.

Fait à La Bastidonne,
Le 07 novembre 2023,



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95
Mail : mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20231107-031_2023-DE

Secrétaire de Séance
Lou LOMABRD



PARTAGE Michel, Maire